



FICHE PROGRAMME

TRAVAIL EN HAUTEUR

Préparation à l'autorisation



P1/1

Objectifs

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de mettre en place et d'utiliser en sécurité des systèmes anti chute, conformément à la notice du fabricant.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir-faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer une attestation nécessaire au chef d'entreprise.

Public concerné

Tous les personnels d'entreprises devant travailler en hauteur et utiliser un système anti chute pour réaliser leurs travaux.

Pré requis

- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir l'aptitude médicale correspondante.
- Comprendre la langue française.
- Posséder les EPI.

Animation

Par des formateurs expérimentés dont la compétence a été reconnue.

Pédagogie

Sur le principe de la formation action, en alliant exposés théoriques en salle et applications pratiques sur site, les stagiaires s'approprient les principes de prévention et les règles de sécurité pour l'utilisation des systèmes antichute en sécurité.

Programme

1. Les risques liés au travail en hauteur.
2. les travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection collective et individuelle).
3. la connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
4. les notices constructeurs (performances, limitations.....).
5. Les règles de sécurité liées à l'utilisation.
6. Les accès en hauteur (échelles, PEMP.....)
7. Les ancrages. (identification, nœuds.....)
8. Les lignes de vie provisoires.

Organisation

Matériel : système anti chute de l'entreprise.

Lieu : En entreprise ou autres sites.

Durée : 7 heures (1 jour).

Horaires : Adaptés à l'entreprise.